

CHALLENGE « AU TRAVAIL SANS MA VOITURE »

Localisation : Côte-d'Or

Territoire concerné : Ensemble du département de la Côte-d'Or, soit 521 608 habitants

Mise en place du projet : 2011



Présentation de l'opération

CONTEXTE

Sur de nombreux territoires, la majorité des déplacements domicile-travail se fait en voiture et de manière individuelle, ce qui n'est pas sans conséquence aux niveaux économique, social et environnemental : coût financier, stress, excès de sédentarité, encombrement des voies de circulation, difficultés de stationnement, bruit, pollution, gaz à effet de serre, etc. Par ailleurs, des études montrent qu'en ville, le vélo est plus rapide que la voiture sur de courtes distances.

C'est sur la base de ce constat que l'association EVAD (Ensemble à vélo dans l'agglomération dijonnaise) organise, depuis 2008, en partenariat avec le Grand Dijon et Alterre Bourgogne, un challenge annuel intitulé « A vélo au travail. ». L'objectif est d'inciter le plus grand nombre de citoyens salariés à délaissier la voiture pour le vélo sur leurs déplacements pendulaires domicile - travail. Les trois éditions de 2008, 2009 et 2010 ont permis de toucher entre 2000 et 3000 salariés selon les années, essentiellement issus du secteur public dijonnais.

En 2011, afin de donner une plus grande ampleur à cet événement et en concertation avec les nouveaux partenaires (CCI de Côte-d'Or, Conseil régional de Bourgogne, DREAL, ADEME, I-BP Dijon, CPAM, La Poste et Ikéa), il a été décidé de faire évoluer le challenge - dorénavant appelé « Au travail sans ma voiture » - en l'ouvrant aux autres modes de transport alternatifs.

DESCRIPTION

Le challenge « Au travail sans ma voiture » est basé sur la participation gratuite et volontaire d'entreprises et d'administrations qui se mobilisent auprès de leurs salariés afin de favoriser un report modal de la voiture individuelle vers des solutions alternatives (marche, vélo, trottinette, train, covoiturage, bus, car, télétravail, multimodales). Outre la volonté d'accompagner et de démontrer qu'il est possible de se déplacer entre son domicile et son lieu d'emploi avec un mode moins polluant que l'auto-solisme, le challenge vise à créer une émulation dans une ambiance conviviale entre les collaborateurs d'une même entreprise, voire de plusieurs entreprises.

La réussite de l'initiative repose sur la prise de conscience d'une part, par les salariés, des avantages à modifier leur rapport aux déplacements domicile-travail et d'autre part, pour les entreprises, de l'importance d'investir dans la « gestion » des déplacements générés par leurs activités. Pour aller plus loin, ces dernières peuvent initier des démarches de plan mobilité au sein de leur structure ou avec des structures voisines dans le cadre de plans de déplacements inter-établissements (PDIE).

Suite à l'élargissement du partenariat et de l'objet du challenge, une stratégie de communication renforcée a été mise en place. Chaque entreprise de Côte-d'Or a été destinataire d'un courrier, tout comme les services de l'Etat et les collectivités de plus de 5 000 habitants. Une charte graphique, des outils de communication, un système d'inscription en ligne et des conférences de presse ont été développés et organisés. Les partenaires du challenge ont également dédié des ressources humaines et matérielles à l'organisation et à la communication. Résultat, en 2011, près de 10 000 salariés ont participé.



LES PARTENAIRES

- Association EVAD
- DREAL Bourgogne
- ADEME Bourgogne
- Conseil régional de Bourgogne
- Grand Dijon
- CCI Côte-d'Or
- Association La Bécane à Jules
- Alterre Bourgogne



Éléments de bilan

BILAN GLOBAL

- Des actions/animations (petit déjeuner, vélo-école, atelier de réparation de vélo...), pour favoriser la participation des employés, ont été mises en place en interne par 52 % des participants
- 46 % des répondants pensent que le challenge a pu entraîner des changements de mobilité des agents
- 96 % des participants envisagent de participer à nouveau aux prochaines éditions du challenge
- 88 % des structures participantes conseilleraient à d'autres entreprises de prendre part à la prochaine édition.

BILAN ENVIRONNEMENTAL

- Avec 53 entreprises/administrations participantes, près de 10 000 salariés ont pu être sensibilisés. Ceux qui ont participé sont venus au travail d'une manière alternative à leurs habitudes. Il n'est pas possible de quantifier la part des gaz à effet de serre évités mais l'ampleur de la participation montre qu'il existe un levier important de changement à actionner sur les déplacements domicile-travail.

BILAN SOCIAL

- Covoiturage, animations organisées par les entreprises avant ou lors des deux journées du challenge, événements de clôture, ont permis non seulement aux salariés de se rencontrer au sein d'une même entreprise mais aussi aux entreprises de se rencontrer entre elles.
- Certains témoignages rapportent que de nouveaux liens sociaux se sont créés avec des personnes rencontrées sur les trajets domicile-travail à l'occasion du partage de véhicule pour le trajet (covoiturage) ou lors d'une rencontre au garage à vélo.
- Le challenge est aussi l'occasion de faire apparaître ou de réaffirmer des besoins en matière de services de mobilité des employés : parkings à vélo, aménagements cyclables, dessertes transports en commun, etc.

BILAN ECONOMIQUE

- Le challenge a permis aux salariés participants de comparer leurs frais de déplacements en voiture et en mode alternatif.
- Malgré le peu de recul pour chiffrer l'avantage économique de la démarche pour l'entreprise, certaines d'entre elles ont noté une diminution de l'utilisation du parking. Elles y ont vu la possibilité de réduire l'emprise du parking pour les voitures et d'y développer des solutions d'accueil pour des modes de transport alternatifs tels que le vélo.

“ Notre participation au challenge a constitué l'élément déclencheur d'une large réflexion sur la mobilité du personnel et les impacts liés à notre logistique externe. Cette réflexion s'intègre parfaitement dans la culture RSE de CEAT, insufflée depuis 1977 par notre dirigeant. Nous avons souhaité faire participer l'ensemble de nos sites au challenge (y compris hors agglomération dijonnaise) et avons été agréablement surpris par le taux de participation. Cadres et dirigeants ont joué le jeu. La participation volontaire des décideurs leur a permis de prendre conscience des problématiques liées à l'accessibilité du site. En ce sens, le challenge a constitué un important levier de communication interne sur la mobilité de nos employés. Il a aussi été particulièrement remarqué lors de l'audit de certification environnementale du site de Longvic fin, 2011. Il nous a permis de mettre en place des indicateurs de « mobilité durable », que nous continuons de suivre et tentons de faire progresser ; certains de nos employés ont mis en place des routines de covoiturage ; nous élaborons des solutions pour améliorer l'accessibilité de notre personnel aux sites et/ou de limiter les déplacements intermédiaires. Dans cette démarche, nous comptons fortement sur l'implication des entreprises du bassin Dijon Sud pour participer à l'élaboration d'un PDIE sur cette zone d'activité, le challenge ayant permis de tisser un réseau de parties prenantes à la réalisation de cet objectif local. ”

Julien Millot, responsable QHSE, Centre Electronique de l' Audiovisuel et des Transmissions (environ 360 salariés sur le site de Lonvic)

Enseignements

FACTEURS DE RÉUSSITE

- L'élargissement du partenariat autour de cette opération permettant la mise en œuvre d'un challenge de cette ampleur.
- L'implication des responsables d'entreprises dans l'opération tant dans sa mise en œuvre que dans leur participation et les temps de clôture.
- L'identification des relais appropriés pour véhiculer l'information auprès des participants.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Difficulté de trouver les interlocuteurs adéquats dans chacune des entreprises/administrations.
- La volonté d'étendre le challenge sur l'ensemble du département de la Côte-d'Or a été confronté au manque de sensibilisation et la mobilisation des entreprises et administrations situées en-dehors de l'agglomération dijonnaise.
- Difficulté de valoriser le soutien des partenaires ayant offert des lots.
- La définition des différentes catégories (- de 10 salariés, entre 10 et 150 et plus de 150 salariés) a induit de nombreux ex-æquo (notamment dans les deux premières catégories). Le règlement a été modifié afin d'éviter cette difficulté pour les prochaines éditions.

ÉLÉMENT(S) DE REPRODUCTIBILITÉ ET/OU DE TRANSFÉRABILITÉ

- Le challenge s'est construit sur un large partenariat (8 acteurs différents). Il ne faut négliger ni le temps nécessaire pour construire un tel partenariat, ni l'apport qualitatif qu'il représente sur un tel événement.
- Cette opération s'est déroulée à l'échelle d'un département, en lien avec des partenaires locaux (associations, entreprises, collectivités), des acteurs départementaux et régionaux. Elle est donc reproductible à l'échelle d'autres départements, voire d'autres territoires comme une agglomération.
- Les outils créés pour être utilisés sur le département de la Côte-d'Or (flyers, règlements, site internet, visuel...) peuvent être réutilisés sur l'ensemble de la Bourgogne.

Perspectives

L'opération sera reconduite en Côte-d'Or, en 2012.

Le développement de ce challenge est envisagé dans les autres départements de Bourgogne en s'appuyant sur les acteurs locaux tels que les référents mobilité dans les CCI, les référents plans climat territoriaux, les associations locales de promotion du vélo et autres acteurs locaux.



Photo : Emmanuelle Garnier

Contacts

Carine Meunier, Conseil régional
cmeunier@cr-bourgogne.fr

Elsa Alexandre, DREAL
elsa.alexandre@developpement-durable.gouv.fr

Franck Dumaitre, ADEME
franck.dumaitre@ademe.fr

Julie Etheve, CCI Côte-d'Or
Julie.etheve@cci21.fr

Christian Germain, EVAD
chr.germain@laposte.net

Céline Noël, la Bécane à Jules
contact@labecaneajules.fr

Catherine Hervieu, Grand Dijon
cat.hervieu@wanadoo.fr

Aurélien Trioux, Alterre
a.trioux@alterre-bourgogne.org

“ L'entreprise fonctionne les week-ends et avec des horaires de nuit, ce qui complexifie les possibilités d'utiliser les transports en commun. Mais une étude que nous avons réalisée nous a permis d'observer que près de 30 % de nos salariés habitent à Dijon. Avec l'aide du bureau d'étude Laropa, nous avons cartographié les déplacements domicile – travail afin de les rendre visibles. Le challenge nous a permis de passer du diagnostic à l'action. La réussite de l'animation « au travail sans ma voiture » avec une participation de près de la moitié de nos salariés et pour certains, l'adoption ponctuelle d'autres modes de transport, nous encourage à poursuivre notre réflexion et nos actions en faveur d'une mobilité plus durable.

”
Angela Garde,
responsable
sécurité
environnement, ESSILOR
(fabrication de verres correcteurs
organiques ; environ 350 salariés
localement)

Entreprises et administrations ayant participé en 2011 : (près de 10 000 salariés)

CPAM de Côte-d'Or, EnR'Co Conseils, Caisse d'épargne de Bourgogne-Franche-Comté, Essilor, Banque postale (Centre financier de Dijon), Cycles Lapierre, La Vie saine, CCI Côte-d'Or, URSSAF de Côte-d'Or, Direction départementale des territoires de Côte-d'Or, DREAL Bourgogne, Conseil régional de Bourgogne, CAF de Côte-d'Or, mairies de Longvic et Chenôve, ADEME, Alterre Bourgogne, OPAC de Dijon, Côte-d'Or Tourisme, Bourgogne Tourisme, CEAT Electronique, i-BP Dijon, groupe Elithis, Villeo, Aldorende, Banque de France, Université de Bourgogne, Ikéa Dijon, Subway, Tetra Pak, Profitunit, tous les MacDo de l'agglomération, librairie Grangier, Aléo Center, Alternatives Economiques, Aph 21 Initiatives, CWT Voyages, Tévoly, lycée-collège Carnot, Plateforme courrier, La Poste de Dijon, ICADE, CNFPT, L'ENVOL, direction régionale Bourgogne-Franche-Comté de la SNCF et Radio Shalom Dijon.

Palmarès 2011:

Entreprises de moins de 10 personnes (8 structures participantes)

Trophées classement « sans voiture » : Trophées classement « vélo » :

1 ^{er} ex aequo :	1 ^{er} ex aequo :
ENR'CO Conseils (100% des effectifs)	ENR'CO Conseils (100 %)
LAROPA (100 %)	LAROPA (100 %)
Radio Shalom Dijon (100 %)	3 ^e ex aequo :
L'ENVOL (100 %)	APH 21 (25 %)
CWF Voyages (100 %)	Radio Shalom Dijon (25 %)
SARL Jodimat / SUBWAY (100 %)	

Entreprises de 10 à 150 personnes (23 structures participantes)

Trophées classement « sans voiture » : Trophées classement « vélo » :

1 ^{er} ex aequo :	1 ^{er} : ADEME (50 % des effectifs)
ADEME (100 % des effectifs)	2 ^e : STEFNA – MacDo de Fontaine-lès-Dijon (30 %)
MARSUD – Mac Do Marsannay (100 %)	3 ^e : Bourgogne Tourisme (20 %)
La Vie Saine (100%)	
Librairie Grangier (100 %)	
SODIRES MacDo Dijon (100 %)	
OLIVAL MacDo Dijon (100 %)	

Entreprises de plus de 150 personnes (18 structures participantes)

Trophées classement « sans voiture » : Trophées classement « vélo » :

1 ^{er} : SNCF direction régionale Bourgogne – Franche Comté (78,80 % des effectifs)	1 ^{er} : La Poste (19,35 % des effectifs)
2 ^e : Direction départementale des territoires (59,41 %)	2 ^e : DREAL (17,71 %)
3 ^e : DREAL (56,77 %)	3 ^e : Ikéa (17,65 %)



ALTERRE BOURGOGNE

9 bd Rembrandt
21000 DIJON
Tél. : 03 80 68 44 30
Fax : 03 80 68 44 31
www.alterre-bourgogne.fr